

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 13 octobre 2014

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN - S. RALL
E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - B. GUERQUIN
E. BARTHES - B. CHAUVET - V. GOUTEUX - D. POURCHER
JL. BOUDRY - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - F. ROGARD
B. MILCAMP - D. ALAMICHEL - A. BOUSSER - M. KUNG
L. BERONJA - R. SUSS - S. VEYRAT - JP. DUVAUX

Absents excusés : A. ETCHEBERRY, adjointe (procuration à B. FRAMMERY)
E. DECOUZ (procuration à A. CHARILLON) - E. VANESSE
(procuration à M. COIN) - JP. LAURENSEN (procuration à S. VEYRAT)

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX : PRESENTATION PAR CHRISTOPHE BOUVIER, PRESIDENT

Monsieur le Président, C. BOUVIER, précise qu'il intervient dans toutes les communes de la CCPG afin de présenter les enjeux du nouveau mandat, suite aux élections municipales.

Il rappelle tout d'abord que le territoire de la CCPG représente aujourd'hui 87 000 habitants pour 27 communes. Il explique qu'en principe, les Communautés de Communes comprennent une collectivité majeure. La CCPG a pour particularité de comprendre 4 communes importantes (Gex, Ferney-Voltaire, Divonne-Les-Bains et Saint Genis Pouilly), 4 de taille intermédiaire (Prévessin-Moëns, Cessy, Ornex et Thoiry) et 19 plus petites.

La particularité de ce territoire est qu'il est constitué de 3 parties :

- une partie urbanisée au Nord,
- une partie très urbanisée au Sud,
- une partie étendue et très peu peuplée : la vallée de la Valserine.

Le territoire appartient à une métropole transfrontalière. L'avantage de celle-ci, bien qu'elle ne puisse pas aider les autres communes financièrement de la même façon que les métropoles situées sur le territoire français, est qu'elle est créatrice d'emplois. Elle attire ainsi des travailleurs de toute l'Europe qui s'installent sur le territoire du Pays de Gex.

C. BOUVIER présente ensuite les projets que la CCPG compte porter au cours des prochaines années :

a) Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Mis en place à la fin de la précédente mandature, c'est un outil permettant un aménagement du territoire commun en coordination avec les communes.

Il rappelle les avantages du PLUI :

- les habitations : construction en fonction de contrats d'axes, permettant de récupérer la Contribution Financière Généralisée (CFG). L'objectif est de construire un territoire de façon harmonieuse tout en mettant en place un système de péréquation entre les communes ;
- les déplacements : relier les communes par des modes de déplacements doux

(cyclistes ou piétons), améliorer la circulation des véhicules et les transports en commun (BHNS, Tramway, parkings relais).

b) L'intérêt touristique du Pays de Gex :

- Fort l'Ecluse
- Le CERN
- La montagne et les stations : des travaux ont été planifiés pour développer l'attractivité de la station de la Faucille et de la vallée de la Valserine.

c) L'eau et l'assainissement.

La CCPG devra faire des choix concernant le service de l'eau et continue également la mise en place de la redevance incitative (ordures ménagères).

d) Santé et social

Construction de 2 crèches supplémentaires et réflexion sur l'installation de maisons médicalisées.

e) Economie

La ZAC de Ferney-Voltaire, comprenant 3 axes :

- le logement : aménagé par la Société Publique Locale « Territoire d'Innovation », il permettra de financer les autres projets de la ZAC ;
- l'économie : créer de l'emploi (hôtellerie, terminal de l'aéroport)
- les commerces : la zone de la Poterie.

En conclusion, C. BOUVIER fait un point sur les évolutions juridiques de l'intercommunalité, et notamment le transfert envisagé des compétences du département (transport, social), et sur les relations entre la CCPG et l'ARC.

Suite à cette présentation, C. BOUVIER répond aux questions des membres du Conseil, concernant le tracé de la future liaison routière, les transports en commun (bus et tramway), l'emploi, les logements sociaux et l'éventualité d'une zone franche sur le Pays de Gex.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 09/09/2014
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- CREATION D'UNE COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES
- BUDGET GENERAL 2014 :
 - A. DECISION MODIFICATIVE N° 2
 - B. SUVENTION CCAS DE SAUVERNY
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
- NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF
- CONVENTION ALFA3A : AVENANT N° 5
- SCOLAIRE - INTERVENANTS « MUSIQUE » : AVENANT N° 10 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS :
 - SIEA : Rapport d'activité et compte administratif 2013.

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée B. GUERQUIN.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/09/2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Communication - Démocratie participative du 15/09/2014 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY présente les différents points abordés par la Commission :

- le journal de la Commune : la commission a travaillé sur de nouveaux contenus et une nouvelle présentation. Un comité de rédaction a été mis en place afin de mutualiser les idées et répartir le travail.
- Les autres supports de communication :
 - le site Web va être refondu pour rendre l'information la plus importante plus facilement accessible ;
 - installation du panneau d'information lumineux pour les événements associatifs, l'urbanisme... ;
 - un nouvel emplacement pour l'affichage de banderoles va être installé sur la Commune.

b. Commission Personnel du 10/10/2014 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY précise que le point abordé par la Commission fait l'objet d'une délibération présentée lors de la présente séance.

c. Commission Economie locale - Intercommunalité du 16/09/2014 (V. GOUTEUX)

V. GOUTEUX explique que la commission s'est réunie en présence de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et les commerçants de la Commune. L'objet de cette réunion était de réfléchir aux avantages de recréer l'association des commerçants, qui permettrait notamment des échanges ainsi qu'une meilleure représentation et une cohésion entre les commerçants.

d. Commission Urbanisme - Cœur de village du 24/09/2014 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER présente les différents points étudiés par la Commission :

- 10 déclarations préalables : six ont été délivrées, une autre a reçu un avis défavorable (espaces verts non conformes au PLU) et une dernière a reçu un avis favorable sous réserve d'un recul de 3 mètres par rapport à la route ;
- 7 demandes de permis de construire :
 - 5 ont reçu un avis favorable,
 - 1 a reçu un avis défavorable (intégration du bâtiment dans le cadre de l'environnement bâti) ;
- l'avant-projet « chemin des Crêts - Brétigny » : construction de 3 villas ;
- le PUP de « La Bretonnière 2 » : il devrait être finalisé prochainement ;
- « terrain Rochat » : la Commune a demandé au promoteur de participer à un PUP ;
- étude du Cœur de village : confiée aux ateliers Fontaine, qui a fait une première présentation. En parallèle, une étude va être lancée concernant les axes de circulation.

A la question de R. SUSS sur les pistes d'aménagement du Cœur de village proposées par le cabinet d'étude, JC. CHARLIER répond qu'il s'agit de rendre l'esplanade de la Mairie plus conviviale, de réduire la circulation en créant une zone piétonne, de favoriser les déplacements doux notamment entre la zone des commerces du centre et l'école de la Bretonnière en passant par le parc du château, et un travail avec un urbaniste en ce qui concerne le style architectural.

Il ajoute que dès que le projet sera bien avancé, il sera présenté au Conseil municipal, ainsi qu'aux commerçants et à la population.

JC. CHARLIER rappelle que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 29 octobre 2014.

e) Commission Finances du 29/09/2014 (M. COIN)

M. COIN précise que les points abordés par la Commission font l'objet de délibérations présentées lors de la présente séance.

f) Commission Santé Solidarité du 29/09/2014 et CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN présente les différents points abordés par la Commission Santé Solidarité du 29/09/2014 :

- Installation de médecins : les rencontres avec les médecins et la recherche de locaux continuent.
- Agrandissement de la Mairie de Vésegnin : les plans sont arrêtés. L'aide du département a été confirmée par MM. LAURENSEN et LARMANJAT. Les travaux commenceront dès l'obtention du permis modificatif. En attendant cette extension, des conventions d'occupation des locaux ont été signées avec Pôle Autisme, Eclat et le SESSAD.
- Les jardins familiaux : les travaux devraient commencer cet hiver. Une réunion est prévue pour la création d'une association des jardiniers afin d'assurer la gestion des jardins.
- Le café des parents : il sera mis en place à l'école de la Bretonnière afin de créer du lien social et permettre des échanges entre les parents et également avec des enseignants. Il débutera après les vacances de la Toussaint et sera assuré par une association de personnes handicapées, 2 fois par semaine. Cette initiative est également en projet pour le groupe scolaire des Grands Chênes et l'école Intercommunale.

A la question de R. SUSS quant au local où aura lieu ce café, C. MARTIN répond que la salle plurivalente sera mise à disposition à cet effet dans des créneaux où celle-ci n'est pas utilisée pour les activités scolaires.

Elle fait ensuite le point sur la dernière réunion du CCAS :

- une aide financière pour le paiement du loyer a été accordée à une personne en grandes difficultés ;
- logements sociaux : un groupe de travail a mis en place un système d'attribution de points afin de pouvoir rapidement identifier les demandes prioritaires. C. MARTIN précise que 992 demandes de logements sont en attente, 276 nouvelles demandes ont été déposées depuis le 1^{er} janvier 2014 et suite à la réactualisation des demandes, 1978 dossiers ont été classés ;
- Loto des aînés : prévu le 16 octobre, il sera animé par JL. BOUDRY ;
- Noël des aînés : le repas sera préparé par des commerçants de Prévessin-Moëns (restaurant le Physalis, boulangerie Carillat et magasin Vital), les décorations seront faites par les écoles de la commune et le service sera assuré par un groupe de Scouts et de bénévoles ;
- Cars pour l'Art : le CCAS viendra en aide aux personnes fragilisées afin de leur permettre de participer aux Cars pour l'Art.

g) Commission Travaux voirie, déplacements, sécurité du 30/09/2014 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG présente les différents points abordés par la Commission :

- Voirie :
 - Brétigny : aménagement du parc du four communal, réaménagement de l'abri bus et création d'un passage protégé au niveau des 1^{ères} habitations. Madame la Maire précise qu'une réflexion est en cours afin d'améliorer la sécurité de la route de Villard Tacon, sur laquelle le trafic s'intensifie. Une réfection de cette

route est prévue compte tenu des nouvelles habitations à venir.

- Vésegnin : en attendant le résultat d'une réflexion plus globale, limitation de la vitesse à 30 km/h dans le hameau. Madame la Maire précise que la Mairie envisage également une limitation à 50 km/h sur la route du Maroc, jusqu'à l'entrée de Vésegnin, en concertation avec la police municipale. Elle ajoute qu'elle a également fait une demande auprès du Conseil Général afin de limiter la vitesse à 70 km/h sur la route du sénateur Fouilloux.
- Impasse des Rapilles : cette voie a été entièrement refaite.
- Chemin du Clos : suite à l'analyse des offres, l'entreprise va recevoir la notification d'attribution pour commencer les travaux.
- Route Bellevue : présentation du projet.
- Chemin de la Garenne : mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales. Les travaux sont programmés et seront gérés en partie par la CCPG.
- Signalisation horizontale et verticale : état des lieux des panneaux abîmés et à remplacer.
- Sécurité : élagage des haies privées empiétant sur le domaine public, contrôles de vitesse.
- Déplacements : étude sur l'implantation des abribus, afin de les rendre conformes aux normes d'accessibilité. E. IMOBERSTEG a rencontré les TPG.

A la question de JL. BOUDRY sur la possibilité de ralentir davantage la circulation route de Ferney, Madame la Maire répond qu'au vu des résultats des relevés effectués par la Police municipale, elle n'est pas justifiée. JL. BOUDRY suggère de refaire ces relevés en dehors des périodes de vacances scolaires.

h) Commission Vie culturelle du 30/09/2014 (L. ANSELLEM)

L. ANSELLEM présente les différents points abordés par la Commission :

- Festival Ludidarx : l'édition 2014 a eu lieu le weekend des 11 et 12 octobre. La commission a étudié les différentes options permettant d'accueillir les visiteurs attendus. En effet, en 2013 cet évènement a attiré 2 500 personnes. La seule utilisation de la grande Salle Gaston Laverrière n'était pas suffisante, c'est pourquoi cette année 2 chapiteaux ont été ajoutés à l'extérieur où seront proposés les jeux en bois. La petite salle a également été mise à disposition du public.
- Le marché de Noël : il aura lieu le 30 novembre 2014 à la salle Gaston Laverrière. La Commission a souhaité créer une atmosphère de magie de Noël en diversifiant les produits exposés et en proposant des ateliers pour les enfants : chocolats, décorations de Noël, photos avec le Père Noël, ainsi qu'une chorale d'enfants de maternelle. Des chalets seront également installés afin de proposer des marrons et du vin chaud.

Madame la Maire félicite le groupe de travail chargé du marché de Noël.

5. CREATION D'UNE COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

E. IMOBERSTEG rappelle au Conseil que la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a réaffirmé le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, et fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des établissements recevant du public et des transports collectifs.

Il ajoute que la Loi du 10 juillet 2014 prévoit quant à elle la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), documents de programmation financière des travaux d'accessibilité, devront être déposés au plus tard le 31 décembre 2014.

Il rappelle que l'article L.2143-3 du CGCT prévoit que : « Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes

handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. »

E. IMOBERSTEG explique qu'afin d'être en conformité avec la Loi, la Commune doit créer sa propre commission d'accessibilité qui sera compétente dans les domaines ne relevant pas de la CCPG. Il ajoute que, outre Madame la Maire, membre de droit, celle-ci est composée de :

- membres du Conseil municipal ;
- membres pouvant être associés, selon les besoins :
 - représentants des associations locales, commerçants, sapeurs-pompiers ;
 - représentant(s) du CCAS ;
 - professionnels en bâtiments et travaux publics ou des services techniques ;
 - habitants de la Commune.

Une grande souplesse est laissée par la loi quant à sa composition et à son nombre de membres. Madame la Maire arrêtera la liste des membres suite à l'appel à candidature.

Madame la Maire invite les membres du Conseil souhaitant participer à cette commission à l'en informer rapidement.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

6. FINANCES - BUDGET GENERAL 2014

A. DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. COIN explique au Conseil que la Commission finances a proposé certaines modifications du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement :

FONCTIONNEMENT

- DEPENSES :

- Atténuation de produits : + 40 000 €
 - suite à la notification du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour la somme de 61 424 € pour la commune de Prévessin Moëns.
- Autres charges de gestion courante : + 20 000 €
 - pour reversement au SIVOM du Fonds d'amorçage pour les APE et les dérogations scolaires.

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 60 000 €

Diminution des dépenses imprévues de fonctionnement de 60 000 € pour l'équilibre du budget.

INVESTISSEMENT

- DEPENSES :

- Immobilisations corporelles :
 - - 30 000 € : système d'arrosage sur terrain foot existant
 - + 40 000 € : panneau lumineux
- Travaux
Suppression des opérations suivantes pour 2014 :

- - 50 000 € : réaménagement de la salle polyvalente
- - 50 000 € : centre technique municipal
- - 35 000 € : liaison piétons/cycles chemin de la Ravoire
- - 100 000 € : trottoir route de la Fontaine

Modification des opérations suivantes :

- + 200 000 € : réhabilitation des tennis
- + 80 000 € : travaux d'eaux pluviales chemin des Perrières
- + 55 000 € : travaux voirie diverse

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 110 000 €

Les crédits seront pris sur les dépenses imprévues d'investissement.

L. BERONJA demande pour quelles raisons les travaux concernant les pistes cyclables et les chemins piétons sont supprimés, alors que la Commune a pour objectif de favoriser les déplacements doux.

M. COIN répond qu'il s'agit seulement de suspendre les projets qui ne sont pas faisables cette année et de les reporter à l'année prochaine. Ainsi, les travaux sur le trottoir route de la Fontaine ne pourront pas commencer tant que l'étude du Cœur de village est encore en cours. Concernant la piste cyclable chemin de la Ravoire, les crédits prévus n'étant pas suffisants, ils seront réaffectés et les travaux reportés en 2015. Madame la Maire ajoute que la Commune travaillera en fonction d'un calendrier de priorités.

L. BERONJA souligne l'importance du budget prévu pour la réhabilitation des courts de Tennis. B. FRAMMERY rappelle que ce projet, initié il y a plusieurs années, était déjà budgété pour 2014. Celui qui va démarrer maintenant, vise à une réalisation plus pérenne et plus aboutie que celui envisagé précédemment.

Madame la Maire rappelle que les commissions sont chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil et invite tous les membres du Conseil à y participer.

Délibération : vote oui par 23 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, L. BERONJA, R. SUSS, S. VEYRAT et JP. DUVAUX).

B. SUBVENTIONS

M. COIN explique que la Commission Finances, réunie le 25/09/2014, a proposé de verser une subvention au CCAS de la commune de Sauvigny. Cette dernière a sollicité l'aide des communes alentours pour l'accueil d'une famille de réfugiés chrétiens irakiens pendant les premiers mois de son installation.

La Commission finances a émis un avis favorable pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 €.

A la question de L. BERONJA, C. MARTIN précise que 27 communes devraient participer financièrement à l'aide de cette famille au cours des 3 premiers mois.

Madame la Maire précise que cette démarche s'inscrit dans une volonté du Gouvernement d'aider des familles de réfugiés irakiens au niveau national.

Délibération : vote oui par 28 voix pour et 1 voix contre (JL. BOUDRY).

7. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame la Maire rapporte au Conseil qu'avec ses adjoints, elle a constaté des difficultés de fonctionnement des services. Il a été décidé de mettre fin au détachement de la directrice générale des services.

Cependant, au vu des grandes compétences administratives de l'intéressée, Madame la Maire propose la création d'un poste lui permettant de continuer à exercer d'autres

missions au sein de la collectivité.

Bertrand FRAMMERY explique que sur avis favorable de la Commission personnel et du Comité technique, il est proposé de créer un poste d'attaché pour un emploi de directrice de l'administration, doublé d'une fonction de chargée de mission dans un certain nombre de domaines, tels que la dématérialisation des actes administratifs, la prévention des accidents et la gestion des archives...

Il précise que bien que l'investissement financier pour un tel poste soit important, cela permettra en revanche de résorber un grand nombre d'heures supplémentaires coûteuses et de gagner en productivité globale de l'équipe communale.

En réponse à L. BERONJA, B. FRAMMERY précise que l'ampleur des missions administratives relevant de la DGS ne lui permettait pas d'assurer de manière satisfaisante le management du personnel.

A la question de R. SUSS au sujet de l'impact financier d'un tel poste, en année pleine, sur le budget de la Commune, Madame la Maire répond qu'il représentera environ 70 000 €. Elle rappelle qu'il s'agit aussi, à terme, d'éviter le paiement de très nombreuses heures supplémentaires.

A la question de L. BERONJA, B. FRAMMERY répond que l'organigramme des services de la Mairie, sera finalisé en fonction de la réponse de la DGS quant à la proposition de ce nouveau poste. Il a pour l'instant été communiqué partiellement à tous les chefs de services qui ont été associés à son actualisation.

Délibération : vote oui par 23 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, L. BERONJA, R. SUSS, S. VEYRAT et JP. DUVAUX).

8. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF

M. COIN rappelle que la Commune a mis en place les nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2013, à raison de 3 heures par semaine et par école, avec un taux d'encadrement assoupli conformément au décret n° 2013-707 du 02 août 2013.

Il explique que le Projet Educatif Territorial (PEDT) présenté en Conseil en février dernier a fait l'objet d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en date du 9 avril 2014 pour les deux écoles de la Commune.

Dans le prolongement de cette démarche visant à offrir un service de qualité pour les enfants fréquentant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la Commune a sollicité le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour bénéficier de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).

A cet effet, il propose d'approuver les termes de la convention proposée par la CAF, jointe en annexe de la note de synthèse, et d'autoriser Madame la Maire à la signer, ainsi que tous documents y afférents.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

9. CONVENTION ALFA3A : AVENANT N° 5

M. COIN rappelle au Conseil que la Commune a confié à l'association ALFA3A, depuis septembre 2009, la gestion des accueils de loisirs du Prieuré et des Grands Chênes dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Il explique que la rentrée 2014 a induit des changements quant à la prestation assurée par ALFA3A.

En effet, l'accompagnement dans le cadre du transport scolaire confié jusque-là à l'association, est dorénavant assuré par la Commune.

Il propose en conséquence d'établir un avenant à la convention initiale, portant article unique et supprimant, dans l'article 1 de la convention initiale en date du 17 septembre 2009 et approuvée par le Conseil municipal le 11 septembre 2009, la

mission de surveillance du transport scolaire « Prieuré/Intercommunale » par le gestionnaire, ALFA3A.

Il précise qu'une diminution du coût de la prestation est attendue à hauteur de 3 522 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

10. SCOLAIRE - INTERVENANTS « MUSIQUE » : AVENANT N° 10 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

M. COIN explique au conseil que certaines activités scolaires, nécessitant un encadrement renforcé ou une compétence technique précise, ne sont rendues possibles que grâce à la contribution d'intervenants extérieurs aux côtés des enseignants.

Il précise que le recours à ces intervenants ne se justifie que tant que l'enseignant ou l'équipe ne sont pas en capacité de fournir cette prestation et dans le cadre d'activités ciblées reconnues par le projet d'école.

Il rappelle que depuis septembre 2009, une convention a été signée avec les Centres Musicaux Ruraux pour la mise à disposition d'intervenants musique dans les écoles. Les CMR sont intervenus en 2013-2014 à hauteur de 25h45 par semaine, ce qui a représenté un coût annuel d'environ 44 600 €.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et du nombre de classes, les directrices des écoles sollicitent, pour l'année scolaire 2014-2015, 29h d'intervention « musique », réparties comme suit :

Ecole maternelle Grands Chênes	6h / semaine
Ecole maternelle et élémentaire Bretonnière	14h / semaine
Ecole élémentaire Grands Chênes	9h / semaine

Il propose la signature d'un avenant au protocole d'accord afin d'intégrer cette augmentation, pour un montant total estimé à 46 085,29 € pour l'année scolaire.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

11. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ **Création rampe d'accès pour handicapés à l'Eglise** : contrat du 25/08/2014 avec la société VERDET pour un montant de 4 800 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Numérisation des actes de l'Etat Civil** : contrat du 2/09/2014 avec la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 5 647,50 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Extension du réseau public de distribution électrique Route de Saint Genis** : contrat du 16/09/2014 avec la société ERDF-GFE SILLON ALPIN pour un montant de 6 567,91 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Animation « Initiation Chinois » - Nouveaux rythmes scolaires** : contrat du 26/09/2014 avec Madame Sophie FRANCO pour un coût de 40 € l'intervention à raison de 4 fois par semaine scolarisée. Cette décision abroge celle du 29/07/2014.

✂ **Animation « Animobile » - Nouveaux rythmes scolaires** : contrat avec Madame Manon MULLER pour un coût de 50 € l'intervention à raison de 4 fois par semaine scolarisée.

✂ **Logiciel Module Congés-Absences et Module Temps-Activités** : contrat du 02/10/2014 avec la société EURECIA pour un montant de 2 080,80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Travaux de modernisation de l'éclairage public chemin de la Ravoire** : contrat du 03/10/2014 avec la société SALENDRE pour un montant de 9 008,60 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

17. DIVERS

- **SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication)**: Madame la Maire informe le Conseil que le syndicat a transmis son rapport d'activité et le compte administratif 2013. Ces documents sont disponibles à la consultation auprès du service Conseil municipal.

La séance a été levée à 23h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 4 novembre 2014.